

lapte compte rendu du CM

Dépôt de dossiers de subvention et tarifs pour 2020

* La réunion a débuté par la présentation du Conseil Municipal des jeunes élu en juin dernier. Les 16 jeunes élus ont formulé diverses demandes afin d'améliorer notre cadre de vie. André Defour, maire, s'engagera avec son conseil municipal dans la mesure du possible, de répondre à leurs attentes.

* Les responsables du GAL ont récemment présenté à la Caisse d'Allocations Familiales, leur projet d'EVS (Espace de vie Sociale). Pour qu'il aboutisse, une convention tripartite doit être établie entre la CAF, le GAL et la Mairie, ce qui engendre un soutien financier de l'ordre de 3000 euros la première année et 6000 la seconde. Il ressort des différents échanges entre élus que le coût salarial de l'EVS n'est pas exclusivement destiné au projet de "Laptit'pause" mais contribue également à la rémunération du temps passé aux activités du GAL. Compte tenu des échéances électorales, le Conseil Municipal a décidé à 14 voix pour, 3 abstentions et 1 contre de mettre à disposition la salle multi-activités pour cette nouvelle activité selon les disponibilités, d'accorder une subvention exceptionnelle de 2000 euros et de s'engager sur une seule année.

* Dossiers DETR: les dossiers de subvention de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux ont été établis. On a été retenus le dossier de voirie et le dossier de l'adressage. Concernant la voirie dont le montant est de 121 012 euros, 32 655 seront consacrés aux abords de l'école de Verne, 52 815 pour la section qui va de la D105 à Merdailhac et 35 542 euros de la RD65 à Champseauve.

Quant au dossier de l'adressage, un premier devis pour l'achat des plaques et poteaux auquel il faut ajouter un devis pour la pose.

* Pôle médical: les baux des trois utilisateurs sont rédigés. Loyer infirmiers: 256 euros HT + 72 euros de charges à partir du 1^{er} janvier. Loyer dentistes: 680 euros HT + 174 euros de charges + crédit-bail pour équipement dentaire: 549 euros. Loyer ADMR: 290 euros HT + 86 euros de charges. Ce loyer sera financé pour les 2/3 par la commune de Lapte et une convention a été proposée à la commune de Grazac pour sa participation à hauteur de 1/3.

* Concernant les tarifs, un seul tarif est retouché : celui de l'eau est maintenu sauf le prix du M3 au-delà de 200 M3 qui sera fixé par rapport au prix coûtant de l'eau achetée au Syndicat de Montregard.



Le Conseil Municipal des Jeunes a été bien accueilli en mairie et ses doléances seront prises en compte

lapte CR du CM (suite)

Points divers

* Bulletin municipal: la remise des articles est fixée au 7 décembre. Les encarts publicitaires devraient financer l'impression de ce

nouveau numéro.

* Noël des Aînés de plus de 70 ans: 313 personnes sont concernées dont 163 colis, 105 repas et 45 bons d'achat. Le repas du 10 décembre sera préparé par le restaurant de la Galoche. Etant donné le nombre de participants, il faudra prévoir une autre animation que la danse.

* Travaux d'assainissement de Verne: le délai d'exécution des travaux est largement dépassé. Une réunion demandée par Mr le Maire a été demandée avec les responsables de l'entreprise. Un nouveau planning a été dressé qui reporte encore de trois mois les délais ce qui ne peut être accepté. Affaire à suivre.

* Pour terminer la réunion, André Defour a fait part de sa décision de ne pas être candidat au poste de maire pour les prochaines élections municipales. Il propose à l'ensemble des conseillers de se retrouver le 30 novembre pour en discuter.